

CNESER PERMANENT DU 19 MAI 2020 (Suite 12 mai)

MOTION PRÉSENTÉE PAR LE SNESUP-FSU, LE SNASUB-FSU ET LE SNCS-FSU
Soutenue par : l'Alternative, CGT, La Fage, FCPE, Peep, SGEN-CFDT, SNPTES,
Sup'Recherche, UNEF



Le CNESER demande le report de l'ouverture du BUT (Bachelor Universitaire de Technologie)

Le 30 mars dernier, 23 ACD (Assemblée des chefs de départements) sur 24 produisaient un appel commun (texte joint) vers l'ADIUT (Assemblée des Directeurs d'IUT) pour demander le report de la mise en place du BUT à la rentrée 2022 en considérant que la situation liée à la pandémie ne permettait pas de continuer à y travailler. Les équipes pédagogiques sont en effet fortement mobilisées depuis plusieurs semaines et pour de nombreuses encore, pour assurer au mieux leurs missions d'enseignement et de recherche, ainsi que toutes leurs autres responsabilités collectives. Elles assurent ainsi le lien pédagogique avec les étudiants, dans des conditions souvent très difficiles.

Cet appel des ACD a été rejoint par 8 CPN (Commissions Pédagogiques Nationales) sur 9 ainsi que par 90 % des directeurs d'IUT ayant répondu à un sondage de l'ADIUT. Tous demandent un report de la mise en place du BUT, tout en maintenant le travail sur ce nouveau diplôme, mais dans un calendrier moins contraint. Le constat est donc clair : de nombreuses instances des IUT (directeurs, CPN, ACD), ou ce qu'on a coutume d'appeler le « réseau IUT », se sont exprimés en faveur d'un report de la mise en œuvre du BUT en raison de contraintes techniques et pédagogiques qui ne sont pas compatibles avec une ouverture en 2021.

A ce jour le ministère, à travers la DGESIP, affirme ne pas vouloir revenir sur le calendrier pour ne pas couper la dynamique mise en place, pour ne pas laisser le champ libre à la concurrence pour l'appropriation des bachelors, pour adapter le programme aux nouveaux bacheliers généraux et pour assurer la formation continue. Les candidat-es viennent chercher une formation en IUT (lesquels ont 50ans). Quelle que soit son appellation, cette formation existera en 2021, même sans BUT. Les IUT ne vont pas devenir invisibles du jour au lendemain.

La synchronisation avec la réforme du bac général 2021 n'est pas un élément déterminant, car la réforme de la licence professionnelle dans laquelle s'inscrit le BUT a pour objectif d'accueillir 50 % au moins de bacheliers technologiques, lesquels ne sont pas touchés par la réforme actuelle du bac. Autrement dit, le public majoritairement attendu dans le futur BUT n'est pas concerné par la réforme du bac général.

La synchronisation de la mise en place du BUT avec la réforme du bac général est donc un argument de faible poids au regard du public visé par le projet de BUT.

L'ADIUT, à la demande du président de la CCN-IUT, travaille sur une proposition d'un scénario hybride, qui a pour objectif de pouvoir inscrire des étudiants en BUT en 2021. Une des propositions consisterait à ne cadrer dans les Programmes Nationaux que la première année du BUT pour 2021 et de travailler à la rédaction des deux autres années du BUT les années suivantes. Cette solution est inenvisageable pour plusieurs raisons:

- ✓ les équipes pédagogiques des IUT sont complètement absorbées par la situation sanitaire actuelle. Elles n'ont donc pas la disponibilité pour y travailler avant plusieurs semaines.
- ✓ D'autre part, les conditions de la rentrée ne peuvent pas être actuellement connues, mais nul doute qu'elles seront complexes. De plus, les étudiant.e.s de 1^{ère} année auront connu plusieurs mois sans enseignement en présentiel, dans des conditions qui pour certain.e.s d'entre eux ont été difficiles. Cela va exiger un nouveau travail pour les équipes pédagogiques, afin de limiter au maximum l'impact de cette crise pour les nouveaux inscrits.
- ✓ d'un point de vue pédagogique et organisationnel, mettre en place une première année mi-DUT, mi-BUT en **2021** ne peut-être que contreproductif puisque c'est un cursus à Bac +3 qui doit être créé avec, entre autres, la possibilité de "passerelles" : comment les concevoir sans une vision globale et prospective de la formation concernée (BUT) ?
- ✓ En outre, pour se lancer dans un travail d'ingénierie pédagogique les équipes doivent également connaître les Programmes Pédagogiques Nationaux au moins dans les majeures quitte à travailler sur les mineures au moment de la mise en place du BUT ce qui est loin d'être le cas.
- ✓ Il n'est pas possible non plus de produire des attendus Parcoursup pour la première année de BUT seulement, ce qui serait par ailleurs en profonde contradiction avec l'approche par compétences que le ministère promeut, qui demande une approche globale de la formation.
- ✓ Les IUT ne peuvent pas se positionner sur des parcours de BUT qui ne sont pas encore définis, ni dans leurs formes ni dans leurs contenus. Cela demanderait également que le tiers d'adaptation locale soit défini dès le printemps prochain pour passer en CFVU. Autant d'éléments qui démontrent qu'on ne travaille pas sur des bouts de formation, mais qu'il faut d'emblée en avoir l'architecture et le contenu sur les trois années.
- ✓ Le cadre de travail que la CCN-IUT doit adopter n'est toujours pas défini. Aucune ligne de ce cadre n'a encore été définitivement adoptée. La notion même de parcours, pourtant fondamentale, n'est pas définitivement arrêtée.
- ✓ Point important, la situation sanitaire fait aussi que les relations avec les milieux professionnels est rendue très compliquée, sinon impossible. Ce n'est pas seulement le fait d'une impossibilité de rencontrer physiquement les partenaires socio-économiques (la visioconférence ne remplace pas tout), mais plus fondamentalement le fait que ces partenaires sont eux-mêmes absorbés par d'autres préoccupations que le BUT.

Pour ménager des équipes fatiguées et tendues vers leurs missions actuelles rendues compliquées par la crise sanitaire, le CNESER estime indispensable de reporter d'un an la mise en place et l'inscription des étudiant-es en BUT. Cela permettra de proposer une formation mûrement réfléchie, construite en concertation avec toute la communauté et lisible pour les étudiant-es comme pour les professionnels.

Votes : Pour 27, Contre 2, Abs 1, NPPV 1